

Mise à jour 4 juin 2021 - Covid 19 – (info UNESCO°

L'UNESCO, comme toutes les agences des Nations Unies, œuvre pour faire reculer au maximum la pandémie de Covid-19, et veille tout particulièrement à la protection de son personnel. Pour cela l'Organisation respecte les mesures sanitaires mises en place par les autorités nationales afin de lutter contre la propagation du virus.

La situation en France évolue rapidement, ces dernières semaines de manière encourageante, grâce entre autres à la vaccination, qui est maintenant ouverte à tous les adultes. La vaccination n'est pas obligatoire, mais nous encourageons tous les collègues à le faire.

Un retour progressif à la normale semble se profiler à l'horizon avec l'amorce du déconfinement et la montée en puissance de la vaccination; de plus, le gouvernement français a annoncé de nouvelles mesures concernant notre vie quotidienne, notamment la modification du couvre-feu, l'ouverture partielle des lieux culturels, des bars et des restaurants, et un assouplissement du télétravail.

Compte tenu de ces derniers éléments, nous souhaitons vous informer ci-dessous des mesures qui seront en vigueur au Siège à partir du **lundi 14 juin et jusqu'à nouvel ordre** :

- Retour au bureau, pour l'ensemble des collègues, à raison de 2 jours par semaine en régime normal. Pour le personnel dont la présence au Siège est nécessaire plus de 2 jours par semaine, l'autorisation de l'ADG du Secteur ou du Directeur du service reste nécessaire.
- Les missions doivent rester exceptionnelles et autorisées par l'ADG/ADM.
- Les conférences et les réunions ne sont pas autorisées, sauf exceptions accordées par l'ADG/ADM et avec la désignation d'un responsable Covid.
- Les visites guidées seront autorisées pour un maximum de 10 personnes, et les services accueillant le public (bibliothèque, banque, SEPU, boutique) continueront à fonctionner selon des régimes spécifiques.

Afin de garantir la sécurité au sein des bâtiments de l'Organisation, un exercice d'évaluation des risques a été effectué. Cette évaluation a permis d'établir un certain nombre de recommandations devant limiter le risque de

contaminations. Ces mesures relèvent d'une responsabilité collective, mais aussi individuelle.

- Le port du masque sur le site de l'UNESCO reste obligatoire (sauf si vous travaillez seul dans un bureau), ainsi que le respect de la distanciation sociale (2 mètres), et d'un nombre maximum de personnes dans certains lieux, comme par exemple dans les ascenseurs ou les salles de réunion. Nous vous demandons de respecter la signalétique qui sera modifiée en tenant compte des nouveaux indicateurs.
- Le partage des bureaux standard, avec plusieurs collègues n'est pas autorisé. Dans les bureaux ouverts collectifs, la jauge de 6 m² par personne, avec un minimum de 3 m d'espace entre chaque personne doit être respectée.
- La restauration collective sera mise en place selon les règles établies en la matière par le pays hôte. L'offre sera adaptée en fonction du taux de présence, dans le respect des consignes préventives qui seront mises en place par la société. Du reste, les moments de convivialité ont été identifiés comme des moments de risque élevé de contamination.
- L'ensemble des systèmes de climatisation et de ventilation (naturelle ou mécanique) est contrôlé pour assurer le renouvellement d'air dans nos locaux et réduire ainsi les risques de contamination. Nous conseillons également d'aérer les bureaux et tout autre espace de travail, pendant les heures de travail.

Nous remercions tous les collègues de continuer à signaler au service médical tout symptôme de contamination par le virus.

Pour tout renseignement supplémentaire vous pouvez vous adresser à service.medical@unesco.org ou au coronavirus.coordination@unesco.org.

Bien entendu, ces consignes pourront être modifiées selon l'évolution de la situation dans le pays hôte.

En vous remerciant pour votre attention et pour votre coopération.

Cordialement,

ADG/ADM

Dear colleagues,

Together with all United Nations agencies, UNESCO is committed to containing the COVID-19 pandemic and ensure the protection of its staff. To do this, the Organization follows the health measures put in place by national authorities to fight against the spread of the virus.

In recent weeks, the situation in France has continued to evolve positively, thanks in part to vaccination, which is now available to all adults. Being vaccinated is not compulsory, but we encourage all colleagues to do so.

A gradual return to normal seems possible with the lifting of some lockdown measures and the acceleration of the vaccination campaign. The French Government has announced new measures concerning our daily life, including a later curfew, the partial opening of cultural venues, bars and restaurants and more flexibility regarding telework.

Therefore, we would like to inform you of the measures that will be in effect at Headquarters from **Monday 14 June until further notice**:

- All colleagues to return to the office two days a week. For staff whose presence at Headquarters is required more than two days a week, the authorization of the Sector ADG or the Bureau Director continues to be required.
- Missions must remain exceptional and require authorization by ADG / ADM.
- Conferences and meetings are not allowed, and exceptions must be authorized by ADG / ADM, with the designation of a COVID steward.
- Guided tours will be authorized for a maximum of 10 people, and services welcoming the public (library, bank, SEPU, shop) will continue to operate according to specific rules.

In order to guarantee safety within the Organization's buildings, a Risk Assessment exercise was carried out. This assessment resulted in a number of recommendations, which should limit the risk of contamination. These measures are both a collective and individual responsibility.

- Wearing a mask on the UNESCO site remains compulsory (unless you work alone in an office). Social distancing (2 metres) must be respected, and the maximum number of people is limited in certain places, such as elevators or meeting rooms. We ask you to respect the signage, which will be modified in line with the new indicators.
- Sharing of standard offices with several colleagues is not allowed. In collective open spaces, the gauge of 6 m² per person, with a minimum of 3 m of space between each person must be respected.
- Collective catering will be set up according to the rules established in this area by the host country. The products on offer will be adapted according to the attendance rate. Please respect the preventive instructions that will be put in place by the company. Eating together has been identified as a time of higher contamination.
- All air conditioning and ventilation systems (natural or mechanical) have been checked to ensure the renewal of air in our premises and thus reduce the risk of contamination. We also recommend ventilating the offices and any other workspace, during working hours.

We thank all colleagues for continuing to report any COVID-19 symptoms to the medical service.

For any further information, you can contact service.medical@unesco.org or coronavirus.coordination@unesco.org

Of course, these instructions may be modified according to the evolution of the situation in the host country.

Thanking you for your attention and for your cooperation.

Best regards,

ADG / ADM

